



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1989/60
1er février 1989

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-cinquième session
Point 6 de l'ordre du jour

**VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE AUSTRALE :
RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS**

Lettre datée du 20 janvier 1989, adressée au Secrétaire général adjoint
aux droits de l'homme par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de me référer au rapport du Groupe spécial d'experts portant la cote E/CN.4/1988/8, et plus précisément, dans la première partie de ce document, à la section A du chapitre II, consacrée à la politique de l'Etat.

Prévoyant que le rapport de 1989 va, selon toute vraisemblance, s'en tenir aux mêmes vues, idées fausses et demi-vérités et considérant que ce document n'est pas mis à la disposition des autorités sud-africaines suffisamment tôt pour leur permettre de faire ne serait-ce que des observations superficielles à son sujet avant qu'il ne soit discuté, je vous adresse ci-joints des extraits d'une allocution prononcée récemment par M. J.C. Heunis, Ministre sud-africain chargé de la réforme constitutionnelle. La Commission des droits de l'homme souhaitant sans aucun doute être informée à sa quarante-cinquième session de l'évolution constitutionnelle récente en Afrique du Sud, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre ainsi que le texte qui y est annexé comme document officiel de la session.

Le Chargé d'affaires
par intérim
(Signé) T.G. VISSER

Annexe

EXTRAITS D'UNE ALLOCUTION DE M. J.C. HEUNIS, MINISTRE SUD-AFRICAIN CHARGE DE LA REFORME CONSTITUTIONNELLE

Au cours de la cérémonie d'investiture, le 11 janvier 1989, du Conseil municipal nouvellement élu de Katlehong (township noire d'une ville d'Afrique du Sud), le Ministre chargé de la réforme constitutionnelle, M. J.C. Heunis, a fait, entre autres, les importantes déclarations qui suivent :

"LE CHANGEMENT CONSTITUTIONNEL

Notre pays, l'Afrique du Sud, vit actuellement un changement sans précédent, qui est source à la fois d'incertitude et d'espérances précises quant à l'avenir.

Je suis sûr que toutes les personnes ici présentes sont en faveur du changement, surtout dans le cas de la Constitution.

Cela dit, nous percevons tous différemment la nature et l'étendue du changement qui est en cours de réalisation.

Je suis convaincu que chacun et chacune d'entre vous, si je lui demandais personnellement de proposer ses orientations pour le changement, de nous dire ce qu'il ou elle attend de celui-ci ou d'expliquer ce qui, à son avis, y fait obstacle, répondraient différemment à ces questions.

Les divergences de vues qui existent dans notre pays ne sont pas étrangères à la difficulté d'accomplir une réforme de la Constitution - surtout si notre but est de chercher à trouver des solutions constitutionnelles qui soient acceptables pour la majorité des Sud-africains épris de paix.

LES PROGRES A CE JOUR

En dépit des nombreuses critiques qui se sont fait entendre, je pense que c'est aux résultats qu'il faut mesurer le succès.

En affaires, ce sont finalement les chiffres qui comptent.

Aussi me paraît-il équitable, pour juger de nos progrès dans la voie d'un élargissement de la démocratie, de s'en rapporter non pas à des perceptions subjectives, mais aux faits.

Et je ne crains pas de laisser les faits parler d'eux-mêmes.

Ceux qui prétendent que le gouvernement n'est pas résolument attaché à la poursuite de la réforme constitutionnelle négligent bien souvent de regarder six ans seulement en arrière.

En 1983, il y a tout juste six ans, le Parlement ne se composait que de Blancs.

Les gouvernements provinciaux n'étaient constitués que de Blancs.

La politique du gouvernement était que les Noirs exerçaient leurs droits politiques dans leurs divers Etats nationaux.

Depuis lors, bien des changements ont eu lieu :

Dès 1983, la démocratie a été élargie avec l'octroi aux communautés d'Indiens et de Métis d'une représentation au Parlement et au gouvernement.

Les conseils provinciaux ont été abolis en 1986 et remplacés par des comités exécutifs multiraciaux.

Diverses mesures ont en outre été prises dans les domaines social, économique et politique. Ainsi :

- le Prohibition of Political Interference Act;
- de même que le Prohibition of Mixed Marriages Act et l'article 16 de l'Immorality Act ont été abrogés;
- le contrôle des mouvements de population (influx control) a été aboli, et des documents d'identité uniformes ont été institués pour tous les Sud-africains;
- les mesures discriminatoires que contenait la législation sur l'immigration en ont été éliminées;
- dans de nombreuses villes du pays, l'accès du quartier des affaires du centre-ville a été ouvert à tous;
- la mise au point d'un projet de loi ménageant des zones de libre établissement est achevée.

La permanence de la population noire dans la République sud-africaine a été reconnue, avec les conséquences sociales, économiques et politiques qu'elle comporte.

La citoyenneté sud-africaine a été restituée aux membres des communautés noires ayant leur résidence permanente sur le territoire de la République sud-africaine qui l'avaient perdue par suite de l'accession à l'indépendance du Transkei, du Bophuthatswana, du Venda et du Ciskei. Le Conseil de coordination des affaires des administrations locales, composé de représentants de tous les groupes ethniques, a été constitué pour conseiller le gouvernement sur les questions d'administration locale.

Les activités de ce Conseil ont débouché sur le vote de diverses lois conférant d'avantage d'uniformité aux différents systèmes d'administration locale.

Une commission de la formation du personnel des administrations locales et des élus locaux a aussi été instituée.

Des conseils des services régionaux ont en outre été créés à l'échelon des administrations locales.

Des représentants de tous les groupes siègent ensemble au sein de ces conseils et prennent de concert des décisions sur les questions intéressant toutes les communautés d'une région déterminée.

A l'échelon régional, on envisage d'étendre les pouvoirs des territoires jouissant de l'autonomie administrative.

Une autre nouveauté importante aura été la création de la Joint Executive Authority of KwaZulu and Natal.

Tout cela est intervenu en l'espace de six ans seulement.

Il est évident qu'un changement constitutionnel de grande portée a déjà été opéré à tous les échelons de l'exécutif dans le cadre du processus de démocratisation.

Mais nous ne sommes pas encore parvenus au bout de cette évolution, il nous reste encore du chemin à parcourir sur la route de la réforme constitutionnelle.

LE CHEMIN A FAIRE

Bien que les problèmes que nous avons à résoudre soient aussi nombreux que complexes, le choix qui s'offre à nous est simple :

Nous devons choisir entre la négociation et la violence.

Je pense que nous souhaitons tous une société sud-africaine dans laquelle les libertés démocratiques fondamentales soient assurées - et obtenues à travers un processus pacifique de négociation.

Mais négocier, ce n'est pas se contenter de parler.

Cela implique impérativement que toutes les parties soient disposées à faire certains compromis.

Dans le processus de négociation, il faudrait rechercher un accord sur les principes qui sous-tendent les questions en jeu avant de songer à essayer de parvenir à un consensus sur les détails.

Etant d'accord avec ceux qui insistent sur la nécessité de créer le climat requis pour les négociations, le gouvernement a pris diverses mesures préparatoires.

Il a présenté un ensemble de principes ou lignes directrices à retenir comme base de négociation :

- Une Afrique du Sud sans division, avec une seule citoyenneté et le suffrage universel au sein d'un système politique diversifié (et non unitaire), reconnaissant la coexistence de communautés variées, sans préjudice du droit de tout gouvernement régional d'opter pour l'indépendance;

- un partage équilibré des pouvoirs entre toutes les communautés pour ce qui est des affaires d'intérêt national et l'autodétermination dans les affaires des communautés, exercée par l'intermédiaire de représentants élus;
- l'état de droit, support de la protection des droits fondamentaux des individus et des communautés;
- et de la protection de la dignité de la personne humaine, de la vie, de la liberté et de la prospérité de tous, indépendamment de la couleur, de la race ou de la religion.

En dépit de l'attachement déclaré du gouvernement à la négociation, certains trouvent encore des excuses pour ne pas s'engager eux-mêmes en faveur de négociations pacifiques.

Il ne faut pas oublier que la négociation est un processus d'échange de concessions mutuelles impliquant la recherche de terrains d'entente en vue de parvenir à un consensus.

Je pense que nous devrions tous éviter de nous préoccuper exclusivement des raisons de ne pas négocier et venir avec nos conditions, nos craintes et les espoirs des nôtres à la table des négociations.

Le choix qui nous est imposé porte sur la nature de l'Afrique du Sud nouvelle et la manière dont nous réaliserons notre but.

Car c'est le mode de réalisation du changement qui déterminera la nature de l'avenir.

Le Gouvernement sud-africain a fait ce choix.

Le Président de l'Etat a clairement défini l'engagement du Gouvernement sud-africain.

'Mon gouvernement et moi-même avons fait un choix, et je ne peux que m'y tenir, quoi qu'il advienne.

C'est celui de la réforme constitutionnelle, sociale et économique' (30 septembre 1985).

Ayant foi en tous les habitants de notre pays, je pense qu'en dépit d'obstacles aussi nombreux que redoutables, nous réussirons à négocier une Afrique du Sud nouvelle.

Dans l'enceinte envisagée pour la négociation, les dirigeants de tous les groupes ethniques se rencontreront sur un pied d'égalité pour prévoir et préparer une nouvelle constitution pour l'Afrique du Sud.

Les dirigeants des administrations locales auront un rôle très important à jouer dans le conseil de négociation, puisqu'ils y auront deux représentants élus dans chacune des neuf régions.

Le Conseil envisagé est en quelque sorte un symbole.

Il symbolise ce dont notre pays a besoin.

Nous avons besoin de plus de contacts et de communication entre les gens, entre les organisations et les groupes.

Nous devons communiquer l'un avec l'autre, nous devons rechercher des solutions - non point isolément, mais ensemble.

Il nous faut donc continuer à tisser des liens.

Il nous faut construire une route sur laquelle nous puissions avancer vers une Afrique du Sud nouvelle.

Il faut que nous coopérions pour construire cette route et il faut que nous entreprenions le voyage ensemble.

Nous pouvons tous contribuer à l'établissement de liens entre nos diverses communautés.

Écoutons-nous les uns les autres.

Faisons des projets ensemble.

Construisons ensemble notre avenir."

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE SUD-AFRICAINE
GENEVE

18 janvier 1989
